

Règlement du concours photos 2023 de Lo Parvi

Thème: « *A fleur d'eau* »

- 1- Les photos devront nous montrer la nature à fleur d'eau, en Isle Crémieu et dans les communes limitrophes.
- 2- Le concours est ouvert uniquement aux amateurs. Un prix spécial sera attribué aux jeunes de moins de 16 ans (âge à préciser au dos de la photo ou dans le mail d'envoi).
- 3- Chaque concurrent pourra présenter 3 photos (une seule sera primée) et il devra choisir entre les 2 versions: soit la version papier habituelle soit la nouvelle version numérique.
- 4- Les montages photos sont interdits.

A- la version papier habituelle:

- 5- Les photos, de forme rectangulaire ou carrée et dont l'un des côtés devra mesurer **20 cm** minimum seront fixées sur un support **rigide** (couleur libre) de **30 X 40 cm** ne comportant pas de verre.
Au dos seront inscrits les coordonnées de l'auteur (avec un mail si possible) et le lieu où la photo a été prise.
- 6- Les photos peuvent être transmises au siège de l'association (45 Place de la Mairie 38460 TREPT) à partir de **septembre 2023** et devront parvenir au plus tard **le 29 décembre 2023**.
- 7- Les photos seront classées par un jury dont les décisions seront sans appel.
- 8- Le gagnant du concours de l'année précédente sera invité à faire partie du jury. Il pourra présenter des photos mais elles seront hors concours.
- 9- Les photos feront l'objet de plusieurs expositions et les primées paraîtront sur le site de Lo Parvi. *Il vous sera alors demandé un fichier électronique correspondant, en rappelant vos coordonnées (envoi en jpeg format 3000 pixels minimum pour le plus grand côté et poids inférieur à 5 Mo).*
- 10- Les prix, d'une valeur totale de 250 € et d'autres lots seront remis à l'occasion du vernissage.

B- la version numérique:

- 11- Chaque participant pourra envoyer trois fichiers au maximum, par mail, au secrétariat: contact@loparvi.fr en précisant dans le mail ses coordonnées et un titre court pour chaque photo.
- 12- Le cadrage est libre, taille maximum 1920 x 1920 pixels, en 72 dpi.

13- Après une présélection du jury, 40 photos seront présentées aux adhérents qui voteront pour leurs photos préférées.

14- Le gagnant recevra le prix «Coup de cœur du public»

15- Les photos les mieux notées seront imprimées et encadrées par nos soins puis exposées ou utilisées selon la même réglementation que la version papier.

Règles d'exploitation:

16- En participant, le photographe affirme que toute image qu'il présente est son œuvre originale et qu'il est détenteur des droits sur l'image concernée.

Lo Parvi restera propriétaire des tirages des photographies primées. Les tirages des photographies non primées resteront à Lo Parvi durant une année afin d'être exposés dans différents lieux. Les auteurs pourront venir les retirer après le vernissage du concours de l'année suivante, sinon elles resteront également dans le fonds de l'association et pourront éventuellement être réutilisées lors de manifestations culturelles.

Les auteurs des photos primées s'engagent à céder gratuitement, sans contrepartie et sans exclusivité leur droit de représentation et de reproduction à l'association Lo Parvi pour son usage de communication interne et externe et ce, quels que soient les supports et les formats utilisés.

Conformément à la législation française, les images seront toujours accompagnées du nom de l'auteur.

En dehors de ce cadre, l'association Lo Parvi s'engage à ne pas transférer les fichiers numériques et les droits d'exploitation correspondants à des tiers sans l'accord préalable du photographe.

Le cessionnaire conserve ses droits de propriétés intellectuelles et peut utiliser ses photographies à sa guise dans le cadre de ses publications propres.

Ce concours a pour objectif principal de sensibiliser à la nature, à ses beautés, à ses charmes, à sa présence. Les photos (vos photos) donnent ensuite matière à des expositions régulières, qui contribuent à la prise en compte de ce monde naturel trop oublié.